



NOTE AUX CANDIDATS

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Candidats individuels ou inscrits à une formation d'enseignement à distance

SESSION JUIN 2026 - OUVERTURE DU SERVEUR INTERNET

- du 8 octobre 2025 au 14 novembre 2025 pour les baccalauréats professionnels

<http://www.ac-limoges.fr>, rubrique "Scolarité / Etudes / Examens", Examen
ou
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

ATTENTION : Les inscriptions se font uniquement par Internet. **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA RECUE APRES CES DATES.**

1. PRE-INSCRIPTION :

Vous devez vous connecter au portail candidat CYCLADES disponible sur le site www.ac-limoges.fr rubrique « scolarité/ études/ Examens » puis « examens » et choisir l'examen concerné.

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Inscrivez-vous rapidement sans attendre les derniers jours avant la date de clôture : vous éviterez ainsi les risques d'encombrement.

Si vous vous êtes déjà présenté à la session 2025, vous avez déjà un compte Cyclades : allez directement à l'étape 2.

Etape 1 : Créer votre compte Cyclades

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être valide et unique. **Conservez bien votre mot de passe pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat.** Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « **Activer mon compte** », sinon votre compte sera supprimé.

Etape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et procédez à votre inscription via l'onglet « m'inscrire ».

A l'issue de l'inscription, ne pas oublier d'enregistrer.

Aller dans l'espace « mes documents » pour éditer la confirmation d'inscription et la liste des pièces justificatives.

- Vous pouvez ensuite modifier votre pré-inscription **jusqu'au 14 novembre 2025 avant 18h00.**
- Si vous changez d'adresse postale, en cours d'année, vous devrez aussitôt communiquer la nouvelle adresse, par courriel au Rectorat via les adresses indiquées ci-dessous.
- Pour les candidats ayant échoué à l'examen précédemment, munissez-vous de votre relevé de notes au moment de votre inscription.

2. INSCRIPTION DEFINITIVE :

Dès la finalisation de votre inscription sur internet :

- **enregistrer votre inscription,**



- **télécharger votre récapitulatif d'inscription** en cliquant sur « visualiser/imprimer » ou dans le menu « Mes documents »,

Vous devrez le vérifier. Si une erreur subsiste, revenir sur votre inscription afin de modifier l'information erronée.

La confirmation d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées seront à déposer dans Cyclades avant le 14 novembre 2025.

3- VERIFICATION DE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES par le service des examens professionnels de l'académie

Le service des examens de la voie professionnelle va vérifier les pièces justificatives dans un délai de 2 mois maximum après la fermeture des inscriptions Une fois le contrôle effectué, vous pourrez voir dans la rubrique « Mes justificatifs » :

- Vos pièces justificatives sont conformes:
si vos pièces sont bien désignées « Statut : Conforme », votre inscription est validée.



Attention, pour certaines spécialités, des documents relatifs à vos stages ou expériences professionnelles seront à envoyer par courrier postal, à une date définie. Pour cela, se référer aux notices spécifiques de la spécialité que vous présentez.

- Vos pièces justificatives sont non conformes:
Le service des examens de la voie professionnelle vous l'indique par e-mail.
Dans la rubrique « Mes justificatifs », il sera indiqué « Statut : Non conforme ».
Vous devez alors déposer une nouvelle pièce conforme si la période de dépôt est en cours. Si la période de dépôt est terminée, vous devrez transmettre la pièce par e-mail au gestionnaire des examens qui vous a contacté(e), et dans le délai qui vous aura été indiqué.

4- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

➤ CANDIDATS PORTEURS DE HANDICAP

Les candidats sollicitant un aménagement d'épreuves doivent **obligatoirement cocher "Oui" à la mention « Demande d'aménagement(s) au titre du handicap »** lors de leur inscription sur CYCLADES.

En parallèle, ils devront faire parvenir un formulaire papier "AEEC Examens professionnels - procédure complète" disponible sur le site de l'académie (<https://www.ac-limoges.fr/amenagements-d-epreuves-aux-examens-121944>) à l'attention du médecin de la MDPH du département d'inscription du candidat (cf circulaire académique à venir) **avant le 19 décembre 2025.**

Pour les candidats en situation de repasser l'examen, la décision d'aménagement antérieure reste valable pour l'année suivante. Dans ce cas, **les candidats joindront à leur confirmation d'inscription une copie de la décision.**

Si au moment de l'inscription par internet, vous répondez « Non » à la rubrique « autorisation de communication à la presse », votre résultat ne figurera ni dans la presse locale, ni sur les serveurs internet commerciaux de diffusion des résultats d'examen.

Si au moment de l'inscription, vous répondez « Non » à la rubrique « Communication de vos résultats aux collectivités territoriales » votre nom et votre adresse ne seront pas transmis aux collectivités territoriales en vue d'une éventuelle remise de récompense.



➤ **BÉNÉFICES DE NOTES**

Le code de l'éducation prévoit que les candidats ajournés peuvent conserver sur leur demande et pour chacune des épreuves ou unités, dans la limite des cinq sessions suivant la première à laquelle ils se sont présentés, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10.

Le renoncement à un bénéfice de notes est définitif pour la session en cours.

Cependant, lors de nouvelle réglementation, il faut se référer au tableau de correspondance d'épreuves de la spécialité concernée.

➤ **REFERENTIELS D'EXAMEN**

Le Rectorat ne délivre pas d'informations pédagogiques. En tant que candidat individuel, vous devez préparer votre examen par vos propres moyens

Le site Eduscol présente chaque examen et donne accès aux référentiels de chacun:

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL: <https://eduscol.education.fr/1916/le-baccalaureat-professionnel>

Pour tous renseignements, consultez le site internet du rectorat : www.ac-limoges.fr / rubrique Examen ou :

➔ Baccalauréat Professionnel : dec-bacpro@ac-limoges.fr

IMPORTANT :

Si en parallèle de votre inscription à l'examen, vous passez une VAE, merci de nous informer de vos résultats dans le cas où vous avez obtenu des unités du diplôme auquel vous êtes inscrit ou le diplôme complet afin que nous puissions modifier les épreuves que vous auriez à passer.

➤ **CONVOCATION**

La convocation est déposée dans votre espace candidat au plus tard courant avril. Vous recevrez un mail en ce sens.

Au-delà, contacter le service des examens de la voie professionnelle, après avoir vérifié dans les messages indésirables.

Soyez vigilant(e):

- La convocation est parfois accompagnée d'une annexe vous indiquant le matériel à apporter pour les épreuves,
- Des précisions sont parfois ajoutées en bas de convocation,
- Une modification peut intervenir ultérieurement alors vous recevrez un nouveau mail (vérifiez dans vos spams)

Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à l'examen, envoyez un e-mail au service des examens de la voie professionnelle pour annuler votre inscription (contact indiqué sur la convocation) - dec-bacpro@ac-limoges.fr

➤ **Epreuves**

- Le jour J, munissez-vous de votre carte d'identité (ou passeport) en cours de validité et de votre convocation,
- Rendez vous dans le centre d'épreuve indiqué sur votre convocation 30 minutes avant l'épreuve
- Apportez votre matériel spécialisé indiqué sur une pièce jointe à la convocation.
- Apportez un dossier si cela vous a été demandé par mail ou par courrier postal.
- En cas d'absence due à un cas de force majeure, le candidat peut demander à bénéficier de la session de remplacement. Dans ce cas, la demande sera à faire par mail au service des examens de la voie professionnelle avec le document justificative dûment renseigné (Annexe II). Votre demande sera étudiée et vous recevrez une réponse par e-mail ou courrier postal.



Annexe I:

**Liste des diplômes concernés par la RECOMMANDATION R408
(Attestation échafaudages)**

Conformément à l'arrêté du 15 mars 2024 relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Code spécialité	Libellé spécialité	Annexe 3 PJ PROHAU03-E PJ PROHAU03-I PJ VAEHAU03	Annexe 4 PJ PROHAU04-E PJ PROHAU04-I PJ VAEHAU04	Annexe 5 PJ PROHAU05-E PJ PROHAU05-I PJ VAEHAU05
23304	Aménagement et finition du bâtiment	x	x	x
23205	Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie	x	x	x
23206	Interventions sur le patrimoine bâti option B - Charpente	x	x	x
23207	Interventions sur le patrimoine bâti option C - Couverture	x	x	x
23303	Menuiserie Aluminium-Verre		x	x
23208	Métiers et arts de la pierre			x
25406	Ouvrages du bâtiment : métallerie			x
23203	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	x	x	x
23404	Technicien constructeur bois	x	x	x
23004	Technicien d'études du bâtiment option A - Etudes et économie			x
23005	Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture			x



Annexe II: Demande d'inscription à la session de remplacement

Demande d'inscription à la session de remplacement de septembre 20 - - pour les candidats qui, pour une cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves de la session de juin 20 - -

(Les problèmes de transport ne sont pas un cas de force majeure)

Document à renvoyer au plus tard pour le dernier jour ouvrable du mois de juin :

- par courrier avec accusé de réception au **Rectorat de Limoges** - Division des examens et concours (DEC 4) - 13 rue François Chénieux 87031 LIMOGES CEDEX
- ou par mail à l'adresse fonctionnelle selon l'examen concerné (dec-bacpro@ac-limoges.fr / dec-capcs3@ac-limoges.fr / dec-bpcs4@ac-limoges.fr / dec-bma@ac-limoges.fr)

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT :

- Les pièces justificatives de l'absence (certificat médical, Bulletin d'hospitalisation ou autre)
- Une copie de la convocation à la session de juin

Diplôme : CAP CS3 CS4 Baccalauréat professionnel

Brevet Professionnel Brevet des métiers d'Arts

Spécialité

.....

Je soussigné(e), madame monsieur
nom :

.....

prénom :

.....

né (e) le :

..... à.....

adresse :

.....

code postal : commune :

numéro de téléphone :

déclare n'avoir pas pu répondre à ma convocation pour la raison suivante :

..... et
demande à être convoqué(e) à la session de remplacement de septembre pour les épreuves
suivantes :

.....

.....

.....

.....

A....., le.....

Signature du candidat et / ou de son représentant légal